

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 juillet 2022

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.792**

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 7 février 2022, visant à obtenir les documents suivants :

- Les échanges courriel entre l'ISQ et le MSSS concernant l'enquête relative à la maltraitance en établissements exploitant une mission de centre d'hébergement et de soins de longue durée depuis le 27 avril 2021;
- Les courriels entre Daniel Desharnais ou un membre de son équipe et le cabinet de la ministre responsable des aînés au sujet de l'enquête relative à la maltraitance en établissements exploitant une mission de centre d'hébergement et de soins de longue durée de l'ISQ depuis le 27 avril 2021.

Voici les informations répondant au libellé de votre requête :

Pour le premier point de votre requête, nous vous référons, pour la période du 27 avril au 26 octobre 2021, à la lettre que nous vous avons transmise le 21 février 2022 en réponse à votre demande d'accès portant le numéro 2021-2022.521 et que vous trouverez au lien suivant : [https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/acces\\_info/demandes-acces/2021-2022/2021-2022-521-Decision.pdf](https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/acces_info/demandes-acces/2021-2022/2021-2022-521-Decision.pdf)

... 2

Pour la période du 26 octobre 2021 au 7 février 2022, vous trouverez ci-joint un document répondant en partie à votre requête. En effet, certaines informations contenues dans ce dernier ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement de la personne concernée ou de renseignements appartenant à l'Institut de la statistique du Québec, et ce, conformément aux articles 48, 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Les autres documents recensés pour le point 1 de votre demande ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont constitués, en substance, d'avis et de recommandations faits depuis moins de dix ans, d'analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours ainsi que de renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées en vertu des articles 14, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès. De plus, certains de ces documents relèvent de la compétence d'un autre organisme public conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès. Ainsi, vous devez également adresser votre demande à la responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes :

**INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC**  
Madame Patricia Caris  
Protection des renseignements personnels  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4  
Téléphone : 418 691-2410, poste 3193  
Télécopieur : 418 691-2417  
[patricia.caris@stat.gouv.qc.ca](mailto:patricia.caris@stat.gouv.qc.ca)

Par ailleurs, au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que nous n'avons aucun document répondant au point 2 de votre requête.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3